

Monsieur Michel GROS
Président du Parc naturel régional de la Sainte-Baume
Nazareth - 2219 CD80 - Route de Nans
83640 Plan d'Aups Sainte-Baume

Plan d'Aups Sainte-Baume, le 21 décembre 2020

Objet : suite du courrier du 23 novembre 2020 relatif à la réaction du Conseil de Parc face à la découverte du charnier de Mazaugues

Monsieur le Président,

Le mois dernier, la découverte d'un charnier à Mazaugues a ému le Conseil de Parc et mis en lumière une pratique de chasse coutumière qui sévit sur le territoire de notre Parc naturel régional de la Sainte-Baume. Pour être choquante, cette découverte semble néanmoins être trop courante pour entraîner une réaction forte. Or, en offrant une image de ce qui se voit trop souvent en espaces naturels, elle est en quelque sorte la partie immergée de l'iceberg. En effet, des groupes de braconniers (avec permis de chasse et carte) pouvant être 15 - voire plus - organisent des battues dites "sauvages", ce qui veut dire qu'elles s'organisent sans déclarations préalables, sans carnets de battue, sans bracelets pour les chevreuils, sans pose de panneaux pour signaler l'action de chasse en cours. Dans le cas du charnier de Mazaugues, on voit la détermination de ces groupes, même pendant le confinement. Dans ce cadre précis, l'objectif est de considérer tous les animaux sans discrimination d'âge, d'espèces chassables ou non qui vont leur apparaître visuellement poussés par les chiens, comme du gibier à tuer (voir photo).

Cette chasse totalement illégale, ce braconnage, se pratique sur le territoire de nombre de communes du Parc telles que Mazaugues, La Roquebrussanne, Méounes, Signes, pour ne citer que celles où des cas similaires ont été rapportés. Elle semble bien connue de tous et très difficile à appréhender du fait d'un manque d'agents sur le terrain et d'une certaine habitude au laisser-faire de la part de ceux qui ont le pouvoir d'agir.

Nous vous alertons sur le fait que ces éléments incontrôlés par les sociétés de chasse, qui agissent avec des motivations douteuses très loin du respect prôné dans la charte de la Fédération départementale des chasseurs, participent oncontestablement à la chute de la biodiversité, et hélas on peut imaginer le sort des espèces protégées que l'on ne retrouvera jamais.

D'autres part, les battues officielles font beaucoup d'efforts pour respecter les règles de sécurité et, malgré cela, des accidents très graves se produisent chaque année en France. Pour ces battues illégales, qui doivent rester discrètes, il n'y a forcément aucune règles de sécurité mises en place. Elles font donc courir des risques importants aux autres usagers de la nature.

Notre démarche est de vous alerter sur ce problème, c'est notre rôle face à une pratique totalement illégale et destructrice. Nous l'avons fait en ce qui concerne Mazaugues et nous tenons à vous faire part de notre profonde déception de n'avoir pas déposé plainte contre X. Le courrier envoyé à la société de chasse – non rendu public – et sans communiqué de presse du Parc restera sans suite, et peut-être même sans réponse...

Nous demandons donc au Parc naturel régional de la Sainte-Baume de mettre la pression sur toutes les sociétés de chasse des communes-membres, des Fédérations départementales des chasseurs du Var et des Bouches-du-Rhône, de l'OFB et de la gendarmerie pour qu'ensemble elles fassent respecter la loi. Et également d'informer la population de ces exactions via le site internet du Parc et par voie de presse.

Par ce courrier émanant du Parc et invitant à une pratique de la chasse plus vertueuse, le Parc pourrait lancer un travail main dans la main les sociétés de chasse envers leurs adhérents, identique à celui qui a pu être réalisé avec les fédérations sportives sur les usages en espace naturel qui évoluent sans cesse et intègrent le respect de nouvelles contraintes de façon exponentielle ces dernières années (pour exemple le travail de concertation pour élaborer la zone de quiétude de l'aigle de Bonelli (vol libre) – pour déséquiper la falaise des béguines (escalade) – pour préserver les chiroptères en milieu souterrain (spéléo)).

Nous souhaitons également signaler que des chasses s'opèrent de nuit très fréquemment entre Mazaugues et Plan d'Aups Sainte-Baume et qu'il s'agit d'un sujet qu'il faudrait également porter à connaissance et discuter avec les sociétés de chasse afin de faire cesser des actes non autorisés.

Cette demande provient de gens très impliqués dans la création du Parc naturel régional de la Sainte-Baume, qui ont un grand souci de la préservation de la nature. L'idée "Une autre vie s'invente ici" doit prendre tout son relief, elle ne s'applique pas seulement aux êtres humains mais doit aussi concerner les animaux. L'équilibre naturel ne se fait pas à coup de fusil, contrairement à ce que certains voudraient nous faire croire. Nous souhaiterions ne pas devoir attendre que l'on découvre des espèces protégées pour qu'il y ait une réaction immédiate. Il en est de l'image du Parc mais également de la Fédération des chasseurs qui risquent bien, en ne réagissant pas, de devenir un bouc émissaire.

Par ailleurs, nous suggérons d'intégrer les Syndicats des propriétaires forestiers sylviculteurs (Fransylva 13 et 83) et le CRPF dans les échanges d'informations car ces exactions se déroulent très régulièrement en propriété privée, comme ce fut le cas à Mazaugues.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier et restant à votre disposition pour faire avancer ce dossier qui tient à cœur au Conseil de Parc, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Conseil de Parc

Annexe 1 : Photo du charnier découvert le 15 novembre 2020

